

# BUREAU

## COMPTE RENDU DE REUNION

Du MARDI 13 FEVRIER 2024

NOM Prénom	Fonction	Organisation Syndicale	Etat de présence		
			Présent	Retard	Excusé
LOISEAU Simon	Président	CGT	X		
EPALLE Christophe	Vice-Président Délégué	CGT	X		
ARNAUD Richard	Trésorier Général	CGT	X		
BOUCHET Jean-Luc	Trésorier Général Adjoint	FO	X		
BEAL Gilles	1 <sup>er</sup> Vice-Président	CGT	X		
COULON Yves-Marie	2 <sup>ème</sup> Vice-Président	CFDT	X		
BENAMEUR Mehdi	3 <sup>ème</sup> Vice-Président	FO	X		
BOUVIER Georges	4 <sup>ème</sup> Vice-Président	CFE	X		
DEVIDAL Philippe	5 <sup>ème</sup> Vice-Président	CGT		X	
MOURIER Charlotte	Secrétaire Générale	CGT	X		
BOUILLET Laurent	Secrétaire Général Adjoint	CFE		X	
Etat de présence total			<b>9</b>		

CGT : 5 / 6    CFDT : 1 / 1    FO : 2 / 2    CFE/CGC : 1 / 2

Soit : **9 / 11** membres présents à l'ouverture de la séance.

Rémy DAVID – Chef de cabinet R.A.L.

### ORDRE DU JOUR :

POINT n° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 7/11/2023

POINT n° 2 : SUIVI BUDGETAIRE AU 31/12/2023

POINT n° 3 : MISE A JOUR DE LA « MOULINETTE » (calcul tarif activité selon coef. Social)

POINT n° 4 : Divers sujets

Ouverture de séance à : 8h35.

Simon LOISEAU – Président, adresse ses remerciements aux administrateurs pour leur présence et propose d'aborder l'ordre du jour du bureau.

## 1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 7/11/2023

Le Président demande si quelqu'un a une question à formuler sur le compte-rendu soumis au vote ?  
Aucune question n'est posée.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 07/11/2023				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	5	1	2	1

*Approuvé à l'unanimité des membres présents.*

## 2 SUIVI BUDGETAIRE AU 31/12/2023

La parole est laissée à Richard ARNAUD – Trésorier Général.

*Entrée en salle de réunion de Philippe DEVIDAL (CGT) et Laurent BOUILLET (CFE) à 8h39.  
Le nombre d'administrateurs passe alors à 11 membres votants au lieu de 9 en début de séance.*

Le dernier suivi budgétaire communiqué par le service gestion est présenté sur écran (*suivi budgétaire arrêté à la date du 31/12/2023 – Version du 8/02/2024*).



Suivi budgétaire  
au-2023-12-31 (le 20

Comme habituellement, seules les lignes avec un solde négatif (*en rouge*) sont énumérées.

Extrait du suivi budgétaire au 31/12/2023 (Version du 8/02/2024)

RB (Liste D)	SR	Libellé activité	BUDGET PRIMITIF	Conso Nette (auto)	Solde (Auto)	Commentaires
001/xxxxxxx	B01	Arbre de Noël Sud-Cadeaux Territoires SLVie 1-2-3-4	100,00 €	4 025,21 €	- 25,21 €	Léger déficit compensé par la ligne 002/ B01 « spectacle ».
041/xxxxxxx	A01	Abonnement Culture et Loisirs ALTS	2 300,00 €	3 406,15 €	- 1 106,15 €	Dont 1 167€ qui concerne le budget 2024, correction sur le prochain suivi.
042/xxxxxxx	B01	Aides aux licences sportives enfants -18 ans	1 500,00 €	4 028,00 €	- 1 028,00 €	Voir ligne 041 / B01 Aides aux licences culturelles. Les 2 lignes s'équilibrent.
208/xxxxxxx	C10	Roche-la-Molière	600,00 €	1 357,00 €	- 7,00 €	Solde sans conséquence : augmentation taxe foncière.
208/xxxxxxx	C13	CMCAS Acières - Investissement	1 000,00 €	4 143,26 €	- 1 143,26 €	Concerne l'installation de l'alarme dans les locaux, à la suite des 2 effractions au printemps 2023.

2106/xxxxx	R02	SLVie 05 - Permaculture au Coteau en mars 2023	30,00 €	42,19 €	- 12,19 €	Solde sans conséquence, léger dépassement budgétaire.
2204/xxxxx	A04	Section Danse Roanne - Assemblée Générale	5,00 €	298,56 €	- 223,56 €	Solde en partie résorbé par une entrée d'argent ; en attente d'explications pour le reste : 50 €
2218/xxxxx	A01	Section Art Floral au Civier	395,00 €	828,00 €	- 133,00 €	Recettes en cours d'enregistrement.
245/xxxxxxx	A02	Section Rando St-Etienne - Séjour randonnée de 6 jours en septembre ou octobre 2023 (lieu à définir)	2 035,00 €	2 499,94 €	- 464,94 €	Règlement en cours d'encaissement.
245/xxxxxxx	A04	Natur Sport-Week-end ski et raquette	200,00 €	1 310,00 €	- 810,00 €	Victimes de notre succès, plus d'inscriptions que prévu.
245/xxxxxxx	A05	Marche Roanne-Feurs-Boën-Prêt d'institution pour rando 1 semaine	1,00 €	8 720,71 €	- 1 114,71 €	Ce solde va être compensé par la saisie d'encaissements de 1300 € (prochain suivi budgétaire).
245/xxxxxxx	E02	SLVie 02 - Séjour CCAS Voile Bretagne du Sud	1 530,00 €	1 650,13 €	- 120,13 €	Tarif de l'activité au coef (moulinette) étant donné le nombre de bas coef ayant participé, le solde est par conséquent négatif.
246/xxxxxxx	P02	Pensionnés Senior Civier - Excursion d'une journée en avril 2023	160,00 €	579,50 €	- 19,50 €	Solde sans conséquence : dépassement budgétaire.
246/xxxxxxx	P05	Pensionnés Senior Roanne - Sortie découverte avril 2023	875,00 €	1 422,68 €	- 547,68 €	1 facture 957 € concernant l'exercice 2022 reçue en 2023 entraine ce solde négatif.
247/xxxxxxx	P01	Pensionnés Grands Séniors - Petit séjour de 6 jours ULVF à Gilette	2 250,00 €	5 801,81 €	- 551,81 €	Dépassement budgétaire ; en contrepartie 2 autres activités n'ont pas été réalisées 2355/P02 et 2355/P03.
263/xxxxxxx	A01	Section Informatique - Assemblée Générale au Civier	100,00 €	104,97 €	- 4,97 €	Solde sans conséquence : léger dépassement budgétaire.
263/xxxxxxx	A02	Section Informatique - Anniversaire du club au Civier	100,00 €	121,57 €	- 21,57 €	Solde sans conséquence : léger dépassement budgétaire.
36/xxxxxxx	R01	SLVie 05 - Fête de la SLVie en mai ou juin 2023	560,00 €	577,00 €	- 17,00 €	Solde sans conséquence : léger dépassement budgétaire.
41016/xxxx	E02	SLVie 02 - Match ASSE	100,00 €	112,85 €	- 12,85 €	Solde sans conséquence : léger dépassement budgétaire.
410263/xxx	A05	Section Rando St-Etienne - Randonnée patrimoine 1 journée en avril 2023 (lieu à définir)	225,00 €	239,50 €	- 14,50 €	Solde sans conséquence : léger dépassement budgétaire.
410303/xxx	O02	SLVie 03 - VTT itinérant Parc des écrins	35,00 €	386,90 €	- 251,90 €	Dépassement budgétaire : la fiche projet budgétaire faite ne concernait qu'1 nuitée alors que la sortie était de 5 jours (l'erreur s'est répétée pour 2024) (*)
410303/xxx	R01	SLVie 05 - Karting Le Coteau - Tickets pour entraînement	325,00 €	505,00 €	- 180,00 €	(**) Voir explications en bas de tableau.
410303/xxx	R03	SLVie 05 - Karting Le Coteau - Endurance	50,00 €	125,00 €	- 75,00 €	(**) Voir explications en bas de tableau.
665021/xxx	PRO	Contrat entretien CMCAS LOIRE (Incendie, Clim et Espaces Verts) PRO	- €	301,60 €	- 301,60 €	Ligne de refacturation entre la CCAS et la CMCAS Loire (régularisation au fil de l'eau sur l'année, chaque trimestre).
6650222/xxx	ELU	Prestation nettoyage des locaux CMCAS LOIRE ELU	1 500,00 €	3 674,88 €	- 674,88 €	Lignes de refacturations entre la CCAS et la CMCAS (régularisations trimestrielles)
6650222/xxx	PRO	Prestation nettoyage des locaux CMCAS LOIRE PRO	- €	1 639,05 €	- 1 639,05 €	
6650231/xxx	ELU	Loyers CMCAS LOIRE ELU	6 000,00 €	14 365,89 €	- 1 365,89 €	
6650231/xxx	PRO	Loyers CMCAS LOIRE PRO	- €	6 579,18 €	- 6 579,18 €	
6650233/xxx	ELU	Eau, Gaz et Electricité CMCAS LOIRE ELU	60,00 €	137,34 €	- 27,34 €	
6650233/xxx	PRO	Eau, Gaz et Electricité CMCAS LOIRE PRO	- €	50,55 €	- 50,55 €	
6650236/xxx	ELU	Impôts Taxes Foncières CMCAS LOIRE ELU	730,00 €	1 633,80 €	- 103,80 €	
6650236/xxx	PRO	Impôts Taxes Foncières CMCAS LOIRE PRO	- €	3 034,20 €	- 3 034,20 €	
665050/xxx	ELU	Photocopieur ELU	4 600,00 €	10 224,14 €	- 324,14 €	

665051/xxx	ELU	Consommable	250,00 €	1 073,92 €	- 573,92 €	Lignes de refacturations entre la CCAS et la CMCAS (régularisations trimestrielles)
665052/xxx	ELU	Affranchissement ELU	1 500,00 €	3 898,54 €	- 398,54 €	
665053/xxx	PRO	Téléphonie Accès réseau PRO	- €	37,35 €	- 37,35 €	
66507/xxxx	xxx	Charges exceptionnelles	- €	591,52 €	- 591,52 €	Vol caisse CMCAS (avril et mai 2023)

(\*) Nous aurons un budget complémentaire à prévoir dans les mois à venir.

(\*\*) Lignes KARTING :

Richard ARNAUD explique que pour la ligne 410303 R01 – KARTING LE COTEAU – ENTRAÎNEMENT le budget prévu était de 325 € alors que la section a commandé pour 505 € de tickets = dépassement de 180 €.

La ligne 410303 R03 – KARTING LE COTEAU – ENDURANCE le budget prévu était de 50 € alors qu'ils ont commandé pour 125 € = dépassement de 75 €.

Il s'avère que la section commande ses tickets en plusieurs fois, cela passe inaperçu sur l'année, alors qu'une commande annuelle nous aurait alerté sur les dépassements constatés. Sur l'année 2023, le cumul commandé a été de 2025 € soit le double du budget prévu : 1023 €. Cela démontre un important dérapage de ce système de billetterie.

Le Président ajoute qu'au vu du nombre de participants de la section, le montant est exorbitant (= 6 adhérents déclarés). La question qu'il faut se poser est : devons-nous subventionner à cette hauteur une section ? De plus, la CMCAS ne reçoit jamais d'articles, de photos pour le journal de la CMCAS ou notre site internet (les règles budgétaires ne sont donc pas respectées).

Richard ARNAUD pose la question : y a-t-il des tickets 2023 non utilisés quelque part ? Remarque également sur le fait que la cotisation de la carte Multi Activités n'est déclarée que pour 6 personnes ; s'il y a plus d'adhérents, leurs cotisations ne sont pas réclamées et réglées.

En tout état de cause, le responsable de l'activité sera prochainement convoqué pour éclaircissements ; des explications seront alors transmises aux administrateurs lors du conseil d'administration du mois de mars.

Un rappel sera également fait auprès de toutes les sections pour qu'une information soit réalisée auprès de tous les bénéficiaires de la CMCAS Loire, afin que chacun connaisse les activités auxquelles il peut participer sur tout le département et non plus localement.

En fin de présentation budgétaire, Richard ARNAUD signale que nous avons en fait, peu de lignes qui poseraient problèmes, il faut les suivre régulièrement et être vigilants, notamment pour les activités karting et padel (billetteries).

### 3 MISE A JOUR DE LA « MOULINETTE » (calcul tarif activité selon coefficient social)

Le Président - Simon LOISEAU reprend la parole.

Une demande d'extraction a été faite au Territoire pour mise à jour de notre « moulinette » (l'actuelle version datant du 19/09/2017). Le dossier est présenté sur écran. Cela nous donne un aperçu de la population sur la Loire (et notamment les personnes qui ne transmettent pas leurs éléments d'imposition fiscale annuelle pour mises à jour des fichiers).

Simon LOISEAU explique le tableau d'analyse présenté.

Malheureusement, au cours de la présentation une erreur de transcription des données est constatée au niveau des tranches de coefficients.

De ce fait, l'étude du dossier est ajournée. Le sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain CA du mois de mars.

### 4 DIVERS

#### ◆ RICHERAND – Problème lors d'une location par un bénéficiaire de la Loire

Il avait été évoqué lors du CA précédent, un problème rencontré avec un bénéficiaire de notre CMCAS qui avait laissé un logement loué à RICHERAND dans un très mauvais état de propreté.

Le Président a rencontré cette personne le 7 février. A la suite de l'entretien, ce bénéficiaire a rédigé un courrier à l'attention de la CMCAS Richerand pour explications et afin de présenter ses excuses.

Le dossier est clos pour l'instant.

◆ **CSMR**

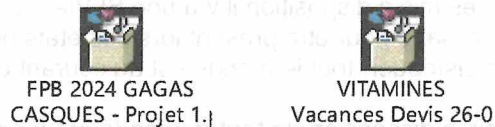
Simon LOISEAU indique que le tarif des mutuelles augmentant, il est important de rappeler aux personnes partant à la retraite, de souscrire un contrat CSMR (tarifs négociés) plutôt qu'un contrat MUTUELLE ENERGIE. Une information avec un comparatif de tarifs paraîtra sur le journal L'ENCAS 42 du mois de février.

◆ **PRINTEMPS DES POETES**

La CCAS ne renouvellera pas sa participation à l'évènement « PRINTEMPS DES POETES » ceci en raison de l'appartenance politique de l'auteur choisi (parti d'extrême droite).

◆ **FICHE PROJET BUDGET DES GAGAS CASQUES**

La section MOTO de ST-ETIENNE « Les Gagas Casqués » nous a transmis un devis pour leur voyage en Italie. Le Président rappelle que lors de l'étude des Fiches Projets Budgets (CA 12/2023) un complément d'informations avait été formulé à la section avec demande de diminution des coûts prévus. Cependant, la proposition reçue est tout à fait différente aux niveaux montants et nombre de participants :



La 1<sup>ère</sup> FPB annonçait 12 participants et un budget prévisionnel d'un montant de 5280 € ; après application du 75/25, le montant du budget sollicité était de 1320 €. Budget voté et accepté par le Conseil d'Administration de décembre 2023. Le devis reçu annonce maintenant 16 participants et un budget prévisionnel d'un montant de 10224 €. Le budget demandé devenant 1744 € soit un dépassement budgétaire de 424 €.

Richard ARNAUD explique qu'il a rencontré JC ROUX – Responsable de la section ; celui-ci lui a dit que la section ne demande que la participation de la CMCAS : budget voté en décembre, et que les membres de la section prendront à leur charge le solde.

Cependant, la règle du 75/25 n'est plus appliquée, ni le calcul par la moulinette du coût par participant. Les règles budgétaires mises en place par la CMCAS Loire à l'automne dernier ne sont pas respectées, c'est regrettable.

Le trésorier souhaite un vote des membres du bureau afin de décider si la CMCAS Loire accepte ou non le nouveau chiffrage présenté par la section des Gagas Casqués.

Le vote suivant est donc effectué à la suite de nombreux échanges sur le sujet.

PROJET DE VOYAGE en Italie DE LA SECTION « LES GAGAS CASQUES » APPROBATION DU NOUVEAU DEVIS PRESENTE (VITAMINES VACANCES)				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE	6		2	2
ABSTENTION		1		
POUR				

*Rejeté à la majorité des membres présents.*

## ◆ LE TRANSVAL

Simon LOISEAU informe les membres que bureau qu'un nouveau problème est survenu lors d'une location de la salle du TRANSVAL (réservation par un bénéficiaire week-end du 10/11 février).

Lors de l'état des lieux après la location, notre correspondant Loïc BERTHET a constaté divers problèmes (poignée de porte wc PMR cassée, nettoyage du lave-vaisselle et de la salle sommaire...).

Il faut noter que cette personne avait déjà réservé la salle du TRANSVAL au mois de janvier et que déjà nous avons rencontré un problème de nettoyage des locaux. Nous l'avons alerté à ce moment-là et rappelé à l'ordre.

Intervention de Mehdi BENAMEUR : il trouve exagérée la réaction des élus vis-à-vis de cette personne. Celui-ci conteste d'ailleurs les faits reprochés : « Il s'est excusé et nous ne pouvons pas encaisser le chèque caution pour ce type de souci, somme toute mineur ».

Christophe EPALLE : il n'y a pas eu d'état des lieux initial, comment pouvons-nous lui reprocher quelque chose qu'on ne peut pas contester ? Nous sommes fautifs et mal placés pour revendiquer quoique ce soit.

Laurent BOUILLET : rappelle que la seule fois où la CMCAS Loire a encaissé un chèque caution c'était pour des faits beaucoup plus graves. Si néanmoins nous ne réagissons pas, c'est laisser une porte ouverte à de nouveaux problèmes. Il est d'avis d'envoyer un courrier au bénéficiaire pour rappel à l'ordre sans pour autant encaisser sa caution.

Simon LOISEAU : Pour chacun des sites mis à disposition il y a une SLVie ; Ce sont ses membres qui doivent faire en sorte, à tour de rôle, de faire le nécessaire pour être présent lors des états des lieux. Nous n'avons pas d'heures moyens bénévoles supplémentaires à distribuer, tout le monde est au courant de ce fait.

Richard ARNAUD : les locaux sont mis à disposition, le tarif demandé est modique. Sur ces 4 sites, nous n'avons pas toujours une personne disponible pour contrôler l'état des lieux le vendredi avant la location et le lundi lors de la récupération des clés. Dans une municipalité, les choses sont différentes car une personne est dédiée pour tenir le rôle de contrôle. Aujourd'hui, il s'agit pour le cas présent, d'une récurrence de ce bénéficiaire ; la poignée de porte cassée est un problème négligeable mais le ménage non fait n'est pas excusable, d'autant plus qu'il avait déjà été sensibilisé à ce sujet.

Divers échanges très animés selon les avis de chacun.

JL BOUCHET demande la parole pour indiquer que dans certains sites de la CCAS en location, on fait un état des lieux soi-même à l'arrivée. Il propose qu'une fiche inventaire soit mise en place chez nous également, fiche qui serait complétée par le bénéficiaire en début de sa location.

Richard ARNAUD reprend la parole pour indiquer que nous allons établir pour chacun des sites, une fiche d'inventaire qui devra être impérativement transmise par le bénéficiaire dès le vendredi soir, par MMS au responsable de la salle, pour confirmer l'inventaire mentionné ou signaler toute anomalie constatée (table manquante, mauvais fonctionnement d'un appareil par exemple...). S'il ne le fait pas et qu'il y a un problème, il sera responsable et le chèque caution sera encaissé.

En conclusion sur le sujet, il est décidé la mise en place d'un état des lieux de chaque site, avec un inventaire qui sera remis au bénéficiaire. Si aucune remarque n'est faite en retour et que le correspondant qui récupère les clés le lundi matin constate un problème, des photos seront réalisées pour preuves et afin de justifier l'encaissement de la caution versée. Une proposition de document sera réalisée très rapidement.

Concernant le bénéficiaire cité ci-dessus, il est décidé l'envoi d'un courrier recommandé pour relater les faits et décisions prises par les membres du bureau (voir votes ci-après).

<b>Vote 1 : RETENUE DE LA CAUTION SUITE A LA LOCATION à M. X</b> en date du 10/11 FEVRIER (ménage non fait, détérioration de matériel)				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE	5		2	2
ABSTENTION	1			
POUR		1		

*Rejeté à la majorité des membres présents.*

<b>Vote 2 : SANCTION A L'ENCONTRE DU BENEFICIAIRE INCRIMINE :</b> NON MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE LA CMCAS LOIRE POUR TOUTE L'ANNEE 2024				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION			1	
POUR	6	1	1	2

*Approuvé à la majorité des membres présents.*

#### ◆ **INFORMATIONS GENERALES**

- **PSE RESTAURATION** - Le Président indique que le PSE concernant la restauration est estimé entre 36 et 40 Millions d'€. Le financement par les employeurs est quant à lui annoncé pour 13 Millions d'€. Le delta serait à financer par la CCAS...

- **TOURISTRA** - Une procédure de liquidation judiciaire est en cours à l'encontre de l'organisme TOURISTRA (exploitant de centres de vacances de la CCAS depuis de nombreuses années). Intervention de Rémy DAVID : TOURISTRA est exploitant de centres en SCI.

Richard ARNAUD pose la question concernant les réservations des vacances d'été à venir ?

Réponse de Rémy DAVID : nous n'avons pas de réponse à ce jour. Les centres en SCI doivent trouver un nouvel exploitant.

A ce jour : TOURISTRA est en liquidation judiciaire.

ULVF sont en mauvaise posture mais assurent pour l'instant leurs prestations (cependant leur patrimoine est mis en vente).

- **COMMISSION NATIONALE VACANCES JEUNES** - Une évolution des propositions d'offres voyage est en cours afin de les pérenniser sur une période de 3 années (au lieu d'une année jusqu'à présent).
- **COMMISSION SANTE** - La CCAS a re signé cette année sur proposition de la Commission ASS de la CCAS, un engagement de partenariat avec France Alzheimer
- **ASSURANCES** - L'OFFRE DE PRET PREVERE est supprimée. Face à la conjoncture actuelle et aux taux d'intérêts très élevés notamment, le courtier PREVERE a décidé la fermeture du service Prêt Immo EOSA.

- PATRIMOINE CCAS - Un certain nombre de sites ont besoin d'être remis en état à la suite de la dernière tempête CIARAN (région Bretagne très touchée). Le CA de la CCAS a validé le lancement d'interventions de remise en état des espaces verts sur plusieurs sites car ces travaux ne sont pas couverts par nos contrats d'assurances.
- DECOUPAGE GEOGRAPHIQUE - Le 7 mars prochain, une réunion de travail entre Richard ARNAUD / Simon LOISEAU et Charlotte MOURIER est organisée pour l'étude du dossier. A la suite, un représentant de chacune des délégations syndicales sera invité à venir débattre sur le sujet. Ce n'est qu'après, que notre proposition pourra être transmise aux CMCAS voisines pour examen avant information aux bénéficiaires.  
Simon LOISEAU indique que la question au niveau des « professionnels » a également été posée au Territoire (personnels : Conseils Promotion, Séjours Activités, Santé Solidarité).

En clôture de séance, Christophe EPALLE intervient pour demander où en est le changement de la porte de la cave des locaux à St-JULIEN ? Simon LOISEAU explique aux membres du bureau, le problème d'intrusions dans les locaux.

Richard ARNAUD : 2 devis ont été reçus mais il n'a pas eu le temps matériel de gérer le dossier.

Il a contacté une des sociétés pour informations complémentaires, notamment sur leurs délais d'interventions. Le dossier est en cours d'examen et les travaux seront engagés rapidement.

Intervention de Georges BOUVIER : où en est la commission patrimoine ?

Une date de réunion de la commission patrimoine sera fixée prochainement pour reprise des dossiers laissés en attente en 2023 ; notamment les devis réalisés mais laissés en attente pour les travaux de rénovation (fenêtres).

Intervention de Yves-Marie COULON : concernant l'aviron à Roanne, avons-nous du nouveau sur le dossier ?

Le Président : pas d'avancée sur le sujet. Nous n'avons plus eu de contact avec la mairie de Roanne.

L'ordre du jour étant terminé, le Président remercie les membres du Bureau et clôture la séance.

Clôture de séance à 11h15.

## Prochain BUREAU

**MARDI 23 AVRIL 2024**

Au 54 rue des ACIERIES (salle de réunion du 1<sup>er</sup> étage)

Le Président de la CMCAS Loire  
Simon LOISEAU



La Secrétaire Générale  
Charlotte MOURIER

